

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole
Veolia Eau
Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées – RFIEA
Région Pays de la Loire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Université de Nantes
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Confédération suisse
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Investissement d'avenir (Labex RFIEA+)
Organisation Internationale du Travail – OIT

conférence

L'économie sociale et solidaire, germe d'une alternative au capitalisme

mardi 3 février 2015

à 18 heures

amphithéâtre Simone WEIL
5, allée Jacques Berque, Nantes

par

David HIEZ

Professeur en droit privé à l'Université
du Luxembourg

David HIEZ, âgé de 44 ans, est Professeur de droit privé à l'Université du Luxembourg, dont il dirige depuis 2012 le Département Droit. D'abord maître de conférences en France (Université Lille II), il est devenu Professeur au Luxembourg en 2006.

Ses recherches se sont orientées depuis dix ans dans deux directions principales : d'abord l'économie sociale, ensuite la théorie du droit, principalement la théorie du contrat. Il s'intéresse aussi depuis peu au droit africain, dans une perspective critique fondée sur le constat de son ineffectivité intrinsèque.

Dernières publications principales:

D. Hiez, *Coopératives Création organisation fonctionnement*, Delmas 2013;

D. Hiez et E. Lavillunière (dir.), *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*, Larcier 2013;

Thème

L'économie sociale (et / ou solidaire) se définit traditionnellement comme le regroupement des entreprises associatives, coopératives et mutualistes. Au-delà des incertitudes quant à sa définition, elle oscille entre secteur distinct de l'activité économique obéissant à des règles différentes et expérimentation prospective d'un autre modèle de société. Les critiques du capitalisme ont accompagné ce dernier depuis son émergence et se sont multipliées ces dernières années. La conférence se situera dans cette lignée et explorera les raisons pour lesquelles il semble possible de voir dans l'économie sociale et solidaire le germe d'une telle alternative.

Plusieurs justifications peuvent être fournies, et nous insisterons particulièrement sur les raisons juridiques. Au plan non juridique, trois traits conduisent à retenir le potentiel alternatif de l'économie sociale : elle constitue un complexe de théorie et de pratique, elle propose et se fonde sur une conception globale de l'homme, et elle rassemble des expériences de forme et de nature extrêmement variées. Deux exemples illustrent parfaitement ce potentiel : Coopaname en France, la 'cooperativa integral' en Espagne. Au plan juridique, trois caractéristiques confirment l'adéquation de ce modèle alternatif : la propriété commune de l'entreprise, la question toujours reposée de la démocratie, le refus du partage de bénéfices comme but ultime de l'entreprise.